Pays de l'Ourcq
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la réunion du 13/09/2019 à 19h45
Salle polyvalente de la Maison des Enfants à Ocquerre

Étaient présents :

CHANTAL ANTOINE, BERNADETTE BEAUVAIS, YOLAND BELLANGER, NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNÉ, FRANÇOIS COSSUT, PIERRE COURTIER, GILLES DUROUCHOUX, PIERRE EELBODE, VICTOR ETIENNE, CATHERINE GARNIER, BRUNO GAUTIER, MAXENCE GILLE, MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, SEBASTIEN LASCOURREGES, THIERRY LE BRAS, JEAN-MICHEL LEMSEN, PASCAL MEHEUT, PHILIPPE MIMMAS, CINDY MOUSSI, JEAN-LUC NOVAK, YVES PARIGI, ROBERT PICAUD, BRIGITTE PORCHER, FRANCINE THIERY ET DOMINIQUE ZAZZERA.

Absents et ayant donné pouvoir :

CHRISTINE DA SILVA À MARIA-CHRISTINE GOOSSENS, ANNICK NEUSCHWANDER À FRANÇOIS COSSUT, ARNAUD ROUSSEAU À PIERRE EELBODE ET DENIS WALLE À VINCENT CARRE.

Absents :

MARY BICHBICH, JOSIANE CALDERONI, CLAUDE CAMUS, DOMINIQUE DUCHESNE, FRANCIS ELU, JEROME GARNIER, MICHELE GLOAGUEN, ACHILLE HOURDE, BERNARD LAQUAY, JEAN-DENIS LIMOSIN, JEAN-CHRISTOPHE PIEQUET, CELINE VAN BEEK, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

C. ARNAUD, P. COURTIER, T. FAURE, C. KUNDOLFF et V. LEROUGE, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 23 délégués étant présents, le quorum est atteint.

M. EELBODE remercie les conseillers pour leur présence et Mme BULLOT, Vice-Présidente du Conseil départemental de Seine-et-Marne pour sa fidélité aux travaux du Conseil communautaire.

Il excuse Mmes CALDERONI et GLOAGUEN ainsi que MM. CAMUS, ELU et ROUSSEAU.

Il salue la présence de M. BRESDIN architecte mandaté par l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour la présentation du projet du complexe sportif mixte arts martiaux/tennis.

M. EELBODE propose d'élire M. LE BRAS comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

P. COURTIER donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil communautaire et précise qu'aucune remarque n'a été adressée. M. EELBODE invite ses collègues à formuler des remarques s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 12 juillet 2019.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE informe alors le Conseil que le tableau des actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation de signature sera annexé à la fin du compte-rendu de la présente réunion.

Il fait alors état d'un courrier de M. ELU par lequel celui-ci s'excuse de ne pouvoir participer à la réunion et fait état de sa position sur le point à l'ordre du jour intéressant le terrain d'assiette de la station d'épuration de Congis-Isles.

AMÉNAGEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Projet de construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et Tennis :

approbation de l'Avant-Projet Définitif, validation du coût prévisionnel de l'opération et autorisation donnée au Président de solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs

autorisation donnée au Président de signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre

M. EELBODE rappelle au Conseil que par délibération du 22 mars 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un équipement sportif mixte Arts martiaux et Tennis et à le signer, avec le groupement des entreprises THIERRY BRESDIN ARCHITECTE (mandataire) et les sociétés IGREC INGENIERIE SAS et ECKEA ACOUSTIQUE.

Il propose de prendre connaissance des études d'Avant-Projet Définitif réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que du coût prévisionnel de l'opération ; il donne la parole à T. FAURE.

Mme MOUSSI, MM. GILLE et LEMSEN rejoignent l'Assemblée.

Ayant rappelé le contexte de la genèse du projet et son historique, T. FAURE rend compte des différentes étapes réalisées depuis le lancement du concours de maîtrise d'oeuvre et présente le calendrier prévu jusqu'à l'achèvement des travaux.

La parole est ensuite donnée à M. BRESDIN qui présente le plan de masse. Il souligne les contraintes initiales du positionnement géographique de l'équipement sur le site et les choix en matière d'insertion paysagère puis commente les différentes coupes et vues du futur équipement sportif ainsi que le jardin zen et les espaces verts environnants.

M. EELBODE remercie M. BRESDIN pour la qualité de sa présentation et souligne le travail très soigné fourni par l'équipe de maîtrise d'oeuvre. Il rappelle que ce futur complexe mixte Arts martiaux/Tennis répond à une véritable demande des clubs existants et des établissements scolaires du territoire. Il remercie Mme BULLOT pour le soutien du Conseil départemental apporté à ce projet.

Mme BULLOT exprime sa satisfaction au sujet de cet aboutissement fruit d'une collaboration efficace tant technique que financière des services départementaux.

M. LASCOURREGES rejoint l'Assemblée.

En tant que Président du Club de Tennis de Lizy-sur-Ourcq, M. GILLE intervient pour exprimer sa gratitude envers l'ensemble des élus et services de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Il souligne qu'un véritable travail collégial s'est engagé avec les Clubs et la Commission Sport de la Communauté de communes présidée par Mme GLOAGUEN depuis 2014. Il se dit satisfait que cet équipement puisse être mutualisé avec les arts martiaux et se réjouit que la pratique tennistique actuellement dépendante des beaux jours puisse trouver une solution pérenne avec des nouvelles installations couvertes. M. GAUTIER développe en indiquant que le choix a en effet été fait de privilégier le nombre de courts intérieurs (soit 3 intérieurs et 2 extérieurs) afin de s'affranchir des conditions climatiques et de réserver un terrain à la pratique de loisirs, en cas d'occupation des deux autres par des matchs de compétition.

T. FAURE affirme que selon les estimations des fédérations, cet équipement permettra aux Clubs de tennis

et d'arts martiaux de doubler leur nombre d'adhérents. Il ajoute que trois classes pourront être accueillies en même temps dans l'équipement offrant de nombreuses possibilités de créneaux. Il ajoute que la Fédération de tennis a fortement encouragé la création d'un padle, plus facile d'accès et permettant le développement de multi-activités.

M. GAUTIER informe que le PLU de la commune d'Ocquerre est soumis au conseil municipal du 26 septembre.

A la question de Mme GARNIER sur le nombre de licenciés présents sur le territoire, M. GILLE répond que près de 200 sont actuellement dénombrés pour le tennis et près de 300 pour les arts martiaux. M. PICAUD ajoute que la modernisation des installations et la professionnalisation des pratiques vont augmenter sans aucun doute le nombre d'adhérents.

T. FAURE présente le coût prévisionnel de l'opération, 5.668.000,00 € HT et le coût prévisionnel des travaux, 4.813.000,00 €.

M. EELBODE regrette la faible part de subventionnement de la Région et rappelle qu'une aide à hauteur de 30% aurait pu être obtenue à condition d'inscrire cette opération avec d'autres projets dans un Contrat d'Aménagement Régional. M. EELBODE indique que le choix a été fait de ne pas risquer de retarder l'émergence de ce complexe et ajoute que les services de la Région seront néanmoins sollicités à nouveau.

M. DUROUCHOUX demande si un coût prévisionnel de fonctionnement peut être communiqué. T. FAURE répond que les coûts liés aux fluides ont été pris en compte dans l'estimation des charges à venir. La construction respectant la réglementation thermique de 2012, les frais de chauffage seront limités avec une température prévue de 12° pour la pratique du tennis et de 18° pour les arts martiaux. Il communiquera ces éléments.

M. PICAUD ajoute que seuls le nettoyage et l'entretien des abords occasionneront des charges en matière de personnel, les entrées et fermetures du bâtiment étant automatisées.

M. EELBODE indique que les frais de fonctionnements liés au futur complexe sportif seront sans comparaison avec ceux de la piscine.

C. KUNDOLFF propose au Conseil deux délibérations distinctes.

Dans un premier temps il s'agit pour le Conseil, après avoir pris connaissance des études d'Avant-Projet Définitif réalisées par l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que du coût prévisionnel de l'opération :

- d'approuver les études d'avant projet définitif,

- de valider le coût prévisionnel de l'opération à 5.668.000,00 € H.T.,

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs et à signer les conventions et documents en lien avec ces demandes de subventions ;

- d'autoriser le Président à signer la convention d'occupation de l'équipement projeté avec la Région Île de France et le lycée du Gué à Tresmes ;

- d'autoriser le Président à signer la convention financière avec le C.A.L. Tennis pour le reversement à la Communauté de communes de la subvention d'investissement obtenue par le club référent auprès de la Fédération Française de Tennis.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur ces différents points.

26 voix POUR et 1 abstention (M. GILLE)

Dans un second temps il s'agit pour le Conseil, compte tenu de la précédente délibération, d'autoriser le Président à signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet de prendre en compte les incidences de l'approbation des études d'avant projet définitif, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux et de fixer le forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet de prendre en compte les incidences de l'approbation des études d'avant projet définitif, d'arrêter le coût prévisionnel des travaux au montant de 4.813.000,00 € HT valeur mois Mo (février 2018), et de fixer le

forfait définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 606.873,67 € HT. Il souligne que l'augmentation des honoraires de maîtrise d'œuvre est de 8,14 % par rapport au marché initial.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. EELBODE remercie une nouvelle fois M. BRESDIN pour sa présentation ainsi que le travail des services sur ce projet.

M. COSSUT interroge sur le nombre d'entreprises prévues sur le chantier, T. FAURE indique qu'une trentaine pourra être dénombrée sur place.

Construction de la S.T.E.P. de Congis-Isles - Finalisation de l'échange de parcelles en vue de la réalisation du projet : autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette finalisation

M. PICAUD rappelle au Conseil que la Communauté de communes s'est engagée à construire une nouvelle station d'épuration pour le traitement des eaux usées des communes de Congis-sur-Thérouanne et Isles-les-Meldeuses, sachant que l'arrêté préfectoral 2015/DDT/SEPR/N°16 portant mise en demeure de la Communauté de communes de mettre en conformité le système d'assainissement des eaux usées de Congis-sur-Thérouanne, a fixé les échéances pour la mise en conformité du système d'assainissement.

M. PICAUD ajoute qu'au cours de sa séance du 9 décembre 2016, le Conseil communautaire a validé un échange de terrain entre les consorts Guay, propriétaires des parcelles X n° 42 et X n° 46 et le Pays de l'Ourcq, propriétaire de la parcelle X n° 45 (d'une surface de 5.940 m²), et donc une division parcellaire, cet échange permettant d'implanter la station le long de la route de Varreddes et de traiter au mieux les contraintes d'exploitation et d'intégration paysagère. Différentes divisions parcellaires ont ainsi été réalisées en vue de mener à bien l'opération. Il indique alors qu'il est proposé par la présente délibération de finaliser l'échange décidé au cours de la séance du 9 décembre 2016 et d'acter le versement par la Communauté de communes d'une indemnité de 1.200 € aux consorts Guay en raison de la différence de valeur des biens échangés.

M. PICAUD rappelle l'urgence de construire cette station, tous les permis de construire étant bloqués dans ce périmètre et regrette que d'autres communes soient toujours en attente de leur station d'épuration.

M. EELBODE donne lecture du courrier de M. ELU (annexé au présent compte-rendu).

M. MIMMAS indique que le conseil municipal de Congis-sur-Thérouanne n'est pas tenu informé depuis des années de ce sujet.

M. LASCOURREGES indique que seules des rumeurs circulent sur cette question, aucune esquisse du projet n'ayant été présentée aux habitants.

M. PICAUD répond que la Communauté de communes aimerait organiser une réunion de présentation du projet en présence du maître d'oeuvre afin d'informer les riverains.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur cet échange et ses modalités, à savoir le versement par la Communauté de communes d'une indemnité de 1.200 € aux consorts Guay en raison de la différence de valeur des biens échangés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Projet de périmètre et de statuts du syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat mixte fermé des eaux du bassin de la Thérouanne et du Syndicat mixte fermé de production et d'alimentation en eau potable du confluent des vallées Marne et Morin : avis

M. PICAUD rappelle au Conseil que depuis 2004, la Communauté de communes a intégré en représentation – substitution de la commune de Marcilly, sur la base des statuts actuels, le Syndicat mixte fermé des eaux

du bassin de la Thérouanne. Il informe alors le Conseil que le Syndicat mixte fermé de production et d'alimentation en eau potable du confluent des vallées Marne et Morin a sollicité sa fusion avec le Syndicat mixte fermé des eaux du bassin de la Thérouanne. Il remarque que conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Conseil communautaire est appelé à donner son avis sur le projet de périmètre et de statuts du syndicat mixte issu de cette fusion.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de fourniture d'eau en gros avec l'USESA : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. PICAUD rappelle au Conseil qu'au cours de sa séance du 31 mai 2013, le Conseil a autorisé le Président de la Communauté de communes à signer la convention de vente d'eau avec le SMAEP de Germigny-sous-Coulombs afin d'alimenter les 4 communes de ce Syndicat.

Il remarque alors qu'à la dissolution du Syndicat, programmée pour fin octobre 2019, les deux communes de l'Aisne, Brumetz et Montigny-l'Allier, intégreront l'USESA, et le Pays de l'Ourcq exercera directement la compétence Eau pour les deux communes de Seine-et-Marne. Il précise que l'alimentation en eau potable des deux communes de l'Aisne sera assurée par un échange d'eau entre le Pays de l'Ourcq et l'USESA et qu'il convient donc de formaliser une convention entre les deux collectivités afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de l'ensemble des échanges d'eau.

Il présente alors les modalités des échanges d'eau et notamment les conditions financières proposées :

- pour la part collectivité (part destinée à financer ses investissements) : 0,50 € H.T./m3 pour 2019.

- pour la part délégataire (définie par les tarifs de base du contrat de délégation de service public d'alimentation en eau potable entre le Pays de l'Ourcq et son délégataire et ses avenants) :

Part fixe :

	Diamètre de compteur	Tarifs de base
Abonnement annuel	15 mm	24,43 euros
	20 / 25 mm	24,43 euros
	30 mm	42,43 euros
	40 mm	52,43 euros
	60 mm	77,43 euros
	80 mm	102,43 euros
	100 mm	102,43 euros
	150 mm	2 202,43 euros

sachant que les diamètres actuels des compteurs de vente (« VASSET » et « BREMOISELLE ») sont de 50mm, le montant utilisé pour la facturation du tarif de base sera celui de 40 mm.

Part proportionnelle : 1,0547 € H.T./m³.

M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur la convention de fourniture d'eau en gros avec l'USESA pour les Communes de Brumetz et Montigny (après la dissolution du SMAEP de Germigny-sous-Coulombs).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de mise à disposition d'une parcelle destinée à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques (dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire) : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. LASCOURREGES rappelle au Conseil que la Communauté de communes a adhéré au Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique qui, créé en 2013, regroupe des intercommunalités seine-et-marnaises, ainsi que le Département et la Région Île-de-France, avec l'objet de financer et apporter le très haut débit à tous les habitants dans des délais raisonnables.

Il ajoute que ce Syndicat a délégué cette mission de service public à la société COVAGE qui elle-même a confié à la société Seine et Marne THD la conception, la mise en œuvre et l'exploitation du réseau sem@fibre 77. Il remarque alors que dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire et conformément aux règles d'ingénierie précisées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, un point de mutualisation Opérateurs sous la forme d'un local technique (shelter) doit être installé route du Vieux Moulin sur la commune d'Ocquerre à proximité d'un local technique de télécommunications existant. Il souligne que la Communauté de communes étant propriétaire du foncier dans ce secteur, il lui est demandé de mettre à disposition une partie de la parcelle cadastrée F 284 à la société Seine et Marne THD en vue de l'implantation d'un shelter d'une surface d'environ 15 m² ainsi que les canalisations entrantes et sortantes.

M. EELBODE invite le Conseil communautaire à se prononcer et à l'autoriser à signer la convention formalisant les conditions de cette mise à disposition, avec la société Seine et Marne THD.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

INSTITUTION

Modification des statuts du Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique : avis

M. EELBODE invite M. LASCOURREGES à présenter ce point.

M. LASCOURREGES informe le Conseil que le Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique a engagé le 26 juin 2019 une procédure de modification de ses statuts qui porte sur :

- le calcul de la contribution de fonctionnement des EPCI situés intégralement en Zone d'Initiative Privée

- le nombre de délégués de chaque collège qui, pour les collèges du Département et de la Région Ile de France passe de 5 à 3 et, pour le collège des EPCI, change, passant d'un délégué pour 20.000 habitants à 1 délégué pour 30.000 habitants avec un plafonnement à 3 délégués.

Il remarque alors que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à se prononcer sur cette modification des statuts du Syndicat Mixte, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération par le Syndicat.

Ayant souligné que ces modifications n'ont pas de conséquence directe pour le Pays de l'Ourcq, M. EELBODE invite le Conseil communautaire à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. LASCOURREGES fait un rapide état des lieux sur l'avancement des travaux et le déploiement de la fibre.

M. PICAUD fait un point sur la distribution des bacs de collecte à ordures ménagères et rappelle que la participation des communes s'élève à hauteur de 39 000 € sur un coût total de l'opération de 242 000 €. Concernant l'assainissement Jaignes/Tancrou, 80 % des riverains se sont engagés à procéder au raccordement dans les 2 ans. Dans le cadre du suivi du dossier à Fussy : une réunion d'information sera organisée courant du quatrième trimestre à l'attention des habitants concernés.

Mme CARON indique que deux immeubles à Douy-la-Ramée n'ont toujours pas bacs à ordures ménagères

M. PICAUD en prend note et verra avec les services.

FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Remboursement des frais de déplacements des élus communautaires : conditions et modalités de prise en charge

M. GAUTIER remarque que certains conseillers communautaires, autres que les membres du Bureau, peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre de l'exercice de leur mandat communautaire. Par conséquent, il propose au Conseil de décider le remboursement des frais de déplacement à ces élus et de déléguer au Président la formalisation des conditions et modalités de prise en charge de ces frais.

M. EELBODE invite le Conseil communautaire à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés

Convention de partenariat Communauté de communes du Pays de l'Ourcq / AVEN du Grand Voyeux 2019 : autorisation donnée au Président de signer la convention

M. GAUTIER rappelle au Conseil que l'AVEN du Grand Voyeux a pour buts la valorisation de la boucle de la Marne à Congis, la connaissance et la protection de la faune, le développement d'actions d'animation et d'information pour ses adhérents et les acteurs locaux (secteur scolaire et grand public) sur la préservation des zones humides du nord du département. Il ajoute que le Pays de l'Ourcq soutient l'AVEN depuis sa création en 1997. Il souligne l'opportunité de poursuivre ce partenariat pour l'année 2019, sur les actions suivantes :

- les animations nature

- le suivi du patrimoine faunistique

- le projet de sensibilisation sur la ressource en eau et les zones humides.

Le Pays de l'Ourcq s'engagerait, à allouer une participation de 5.000 €.

M. LASCOURREGES complète le propos en indiquant que l'AVEN sera un acteur important dans la mise en place de la GEMAPI.

Puis M. EELBODE invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet, en charge du secrétariat administratif du Centre de santé

M. GAUTIER rappelle au Conseil sa décision de créer un Centre de santé au sein de la Pyramide J. Didier et dit qu'il est proposé, dans la perspective de ce projet, de créer un poste d'adjoint administratif à temps non-complet (17,5/35), en charge du secrétariat administratif du Centre de santé.

M. EELBODE rappelle que la Communauté de communes est toujours en attente de l'attribution d'un n° FINESS, sans lequel les consultations ne peuvent pas se tenir, l'arrivée du médecin a donc du être décalée d'un mois.

M. LASCOURREGES rappelle le dispositif du contrat aidé pour le recrutement de ce poste.

M. EELBODE invite alors le Conseil à l'autoriser à créer ce poste

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

Convention de mise à disposition d'un agent au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne : information et autorisation donnée au Président de signer la convention

M. GAUTIER rappelle au Conseil que depuis le 1er décembre 2018, un agent, attaché territorial titulaire, à temps complet, est mis à disposition du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne, et ce, pour une durée d'un an. Il fait état du projet de poursuite de cette mise à disposition dans les mêmes conditions, à savoir : une mise à disposition, à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires, d'une durée d'un an et ce, à compter du 1er décembre 2019. Il ajoute que le Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne rembourserait le coût salarial induit.

M. EELBODE invite le Conseil à l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte PETR UCCSA, compte tenu de l'acceptation de l'intéressé et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative saisie à cet effet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des votes exprimés.

M. GAUTIER fait part au Conseil de l'acceptation par le groupe GUEUDET de la proposition d'acquisition du terrain en face du CFA et qu'un avis des Domaines va être de nouveau sollicité sur ce terrain. Il informe qu'une autre négociation est en cours.

Concernant les Effaneaux, M. EELBODE indique que la dissolution du syndicat mixte intervenue début juillet a permis d'être en capacité d'engager une négociation avec le groupe FM sur un projet d'une superficie de 30 ha.

M. EELBODE informe que le plan de charge de l'imprimerie est conforme à celui annoncé par le repreneur.

Enfin, il rend compte d'une réunion qui s'est tenue courant août avec les services préfectoraux afin de faire le point sur la situation de la Commune de Mary-sur-Marne et le projet d'acquisition d'un terrain communal par la Communauté de communes et, d'obtenir un délai supplémentaire. M. PARIGI souligne que certes du temps a été gagné mais que la vente du terrain n'assurera pas l'avenir de la commune qui a perdu sur 5 ans près d'1 million d'euros. M. EELBODE rappelle sa volonté de réunir la CLECT. M. PARIGI indique que pour avoir le droit d'inscrire le produit de la vente du terrain en section de fonctionnement plutôt que celle d'investissement, il devra obtenir l'accord de deux ministères.

M. CARRE intervient en indiquant qu'un de leurs agents techniques est en longue maladie et demande si une convention avec une autre commune qui aurait des agents en surnombre pourrait s'établir. M. EELBODE propose que la Communauté de communes fasse le relais de cette information auprès des communes membres.

Concernant les lignes de transport TRANSDEV, M CARRE demande où en sont les démarches de la Communauté de communes au sujet de la desserte d'Armentières-en-Brie supprimée en journée. M. CHESNE indique qu'il a saisi en vain la Communauté d'agglomération de Meaux et que rien ne peut être engagé sans l'autorisation d'Ile-de-France mobilités. M. CARRE informe que des actions de protestation seront menées à Armentières-en-Brie et demande si la Communauté de communes sera solidaire. M. EELBODE indique qu'il veut bien appuyer la demande légitime de la commune auprès de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux.

A la demande de M. MEHEUT sur l'état d'avancement du GIP, M. EELBODE répond qu'une analyse de chaque territoire concerné est actuellement diligentée par un bureau d'études.

Très régulièrement sollicité par des sociétés commercialisant des éoliennes, M. COSSUT souhaite connaître la position de la Communauté de communes et avoir des éléments de réponse communs. Mme BEAUVAIS indique que Mme CALDERONI également interpelée sur cette question, renvoie systématiquement vers la Communauté de communes. M. EELBODE informe que dans le SCOT, il est stipulé que la Communauté de communes donne un avis sur les projets d'implantation d'éoliennes, mais que la commune reste décisionnaire. La question des éoliennes étant essentielle, il est important d'avoir une réflexion générale sur

ce sujet.

A la question d'un des membres du public concernant la proportion du temps d'occupation des futurs terrains de tennis alloué aux scolaires par rapport à celui des licenciés, M. PICAUD répond que la Communauté de communes, rompue à cet exercice pour l'ensemble de ces équipements communautaires, aura la maîtrise de cette répartition.

A la question de l'arrivée de la fibre à Vendrest, M. LASCOURREGES répond que 99 % des habitants du Pays de l'Ourcq seront fibres d'ici 3 ans.

Mme BEAUVAIS informe que suite à la dissolution de l'Office de Tourisme Communautaire actée par le Conseil communautaire le 12 juillet dernier, V. LEROUGE prendra la responsabilité de ce secteur et encadrera C. GRANIER. Elle indique que le travail continue en étroite collaboration avec les professionnels du tourisme et tient à rassurer les anciens membres du Comité de Direction qui seront régulièrement associés et informés de l'avancée des dossiers. Les services des Voies Navigables de France ont été reçus sur le terrain avec l'aide de MM. TRONCHE et MIMMAS qu'elle remercie. Cette visite a permis d'identifier des lieux potentiels d'aménagement fluvial, il a été convenu que VNF reviennent avec des propositions. Elle rappelle que le 14 septembre, la nécropole nationale d'Etrepilly sera ouverte avec le concours de deux bénévoles (V. TOMMASI, G. BESNARD) et la participation de C. GRANIER, à l'occasion de l'inauguration du circuit de la bataille de la Marne organisée par le Musée de la Grande Guerre et l'Office de Tourisme du Pays de Meaux.

M. GILLE fait un appel à la mutualisation pour les spectacles de fin d'année à destination du jeune public et annonce la foire de Lizy le 6 octobre en conviant les membres du Conseil à son inauguration.

QUESTIONS DIVERSES

Calendrier

M. EELBODE rappelle au Conseil les prochains spectacles programmés dans le cadre de la saison culturelle à savoir les samedi 14 septembre à Cocherel pour « Juliette et les années 70 » et le 12 octobre pour « Gisèle » à Tancrou.

Il indique que des places sont encore disponibles pour certaines activités proposées par la piscine et informe que le mercredi 18 septembre aura lieu le rendez-vous de la formation professionnelle à la MSAP.

L'ordre du jour étant épuisé, M. EELBODE lève la séance à 22h40.

Le secrétaire, M. LE BRAS.

ANNEXE 1 – ACTES SIGNES DEPUIS LE 12 JUILLET 2019 DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE SIGNATURE

TYPE D'ACTE	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
Commande	REMPLACEMENT ELECTROVANNE GRAND BASSIN	VEOLIA EAU	1 216,00 €	12/07/19
Commande	ACHAT DE MATERIAUX D'ISOLATION ACCOUSTIQUE POUR LE CABINET PREMIER ETAGE PYRAMIDE	POINT P	203,55 €	15/07/19
Commande	PRESTATION DE SERVICES – REMPLACEMENT D'UN MAITRE NAGEUR SAUVETEUR A LA PISCINE COMMUNAUTAIRE – AOUT 2019 – 42H15	ARNAUD STERLE	1 183,00 €	15/07/19
Commande	ACHAT EPI POUR LE NETTOYAGE DES BASSINS ET LOCAUX DE LA PISCINE	PROLIANS	405,06 €	15/07/19
Commande	IMPRESSION DE PANNEAUX POUR LA SAISON CULTURELLE 2EME SEMESTRE 2019	EASYFLYER	148,50 €	15/07/19
Commande	INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PAR SONDAGES LORS DE LA REUNION D'EXPERTISE DU 8 OCTOBRE 2019	LUCAS	732,00 €	15/07/19
Commande	INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PAR SONDAGES LORS DE LA REUNION D'EXPERTISE DU 8 OCTOBRE 2019	BASLE	440,00 €	15/07/19
Commande	MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS POUR INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PAR SONDAGES LORS DE LA REUNION D'EXPERTISE DU 8 OCTOBRE 2019	BASLE	165,00 €	15/07/19
Commande	ACHAT BOUTEILLES D'EAU	COCCIMARKET	80,00 €	17/07/19
Commande	REMPLACEMENT 2 PNEUS AVANT + EQUILIBRAGE RENAULT MASTER 821-ESS-77	TONY RODRIGUEZ	252,04 €	17/07/19
Commande	CHANGEMENT VERROU PNEUMATIQUE CHASSIS DE DESHENFUMAGE BATIMENT MDE/PISCINE	DPIM	348,00 €	22/07/19
Commande	CHANGEMENT JOINT FEU BVV/50 BATIMENT MDE/PISCINE	DPIM	293,58 €	22/0719
Commande	ACHAT DU DISPOSITIF DE FIXATION DES LIGNES D'EAU POUR LA PISCINE	LA SCOLAIRE	216,62 €	22/0719
Commande	LOCATION DUN VEHICULE 20M3 POUR LE TRANSPORT DES BACS DU 29 AU 31/07/19	ADA	333,00 €	22/07/19
Commande	ABONNEMENT NUMERIQUE AU SITE PROFESSIONNEL ACHETEUR-PUBLIC	PYXIS SUPPORT	490,00 €	23/07/19
Commande	ABONNEMENT POUR UN AN A LA BASE ACHETEURS-PUBLICS.COM	ACHETEURS-PULICS.COM	490,00 €	23/07/19
Commande	ACHAT BOUTEILLES D'EAU	COCCIMARKET	60,00 €	24/07/19
Commande	ACHAT DE 2 BATTERIES POUR BOITIERS ALARMES	CGED	26,46 €	25/07/19
Commande	CHANGEMENT PNEUS ARRIERES + EQUILIBRAGE PEUGEOT BIPPER BC-329-LR	TONY RODRIGUEZ	144,10 €	25/07/19
Commande	LOCATION DUN VEHICULE 20M3 POUR LE TRANSPORT DES BACS DU 30/07 AU 01/08/19 REMPLACE COMMANDE TB-PE/2019/0644	ADA	290,25 €	26/07/19
Commande	FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE	TPLV METIVIER	3 210,00 €	29/07/19
Commande	ENTRETIEN DEBROUSSAILLEUSE STHILL FS 140	MATAGRIF	233,26 €	01/08/19
Commande	DIAGNOSTIQUE PANNE AUTOLAVEUSE PISCINE	KARCHER	271,00 €	01/08/19
Commande	ABATTAGE DE 4 ARBRES AU GYMNASE DE CROUY	EDENFERT	544,00 €	01/08/19
Marché subséquent	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN COURANT	BARTHOLUS	504,58 €	06/08/19

Commande	REVISION ANNUELLE DES VEHICULES : FORD TRANSIT, CITROEN BERLINGO ET PEUGEOT BIPPER	GARAGE COULON	880,37 €	06/08/19
Commande	FORMATION ET RECYCLAGE A L'HABILITATION ELECTRIQUE 10 AGENTS	SECURIFORM	1 175,00 €	06/08/19
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS POUR LA COLLECTE DU TRI SELECTIF	UGAP	32 497,00 €	01/0819
Commande	DEPANNAGE AUTOLAVEUSE PISCINE	KARCHER	444,91 €	08/08/19
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE COMMENTE	GROUPE MONITEUR	65,40 €	08/08/19
Commande	REVISION ANNUELLE RENAULT KANKOO II BC852WJ	PASSION AUTO RENAULT	186,67 €	09/08/19
Commande	REVISION ANNUELLE RENAULT MASTER II 821ESS77	PASSION AUTO RENAULT	285,84 €	09/08/19
Commande	REVISION ANNUELLE RENAULT CLIO II 489EBZ77	PASSION AUTO RENAULT	301,67 €	09/08/19
Commande	REVISION ANNUELLE RENAULT MASTER II 260TX77	PASSION AUTO RENAULT	1 538,29 €	09/08/19
Commande	REVISION ANNUELLE RENAULT CLIO IV CW472NT	PASSION AUTO RENAULT	988,34 €	09/08/19
Commande	REVISION ANNUELLE RENAULT KANKOO 669CZC77	PASSION AUTO RENAULT	1 261,47 €	09/08/19
Commande	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU ET DE MATERIEL SPECIALISE POUR LE CABINET MEDICAL DE LA PYRAMIDE	UGAP	7 029,50 €	23/08/19
Commande	ACHAT DE MOBILIER POUR EQUIPER LA SALLE MEUTEY DE LA PYRAMIDE	UGAP	26 340,63 €	23/08/19
Commande	ACHAT DE 2 TELEPHONES PORTABLES POUR LES AGENTS TECHNIQUE	ONEDIRECT	101,90 €	26/08/19
Commande	INSTALLATION BOITIER ANTI-REARMEMENT SUR COFFRET ALARME INCENDIE ACCUEIL MDE	DPIM	162,00 €	27/08/19
Commande	REVISION PEUGEOT BOXER 115 DXH 77	GARAGE COULON	884,25 €	27/08/19
Commande	CHANGEMENT BOUTON ARRET D'URGENCE DU GERBEUR STILL	STILL	404,40 €	27/08/19
Commande	ACHAT DE 10 CLOCHES POUR RESERVOIR DE CHASSE POUR LA MAISON DE SANTE DE CROUY	CEDEO	122,40 €	27/08/19
Marché subséquent	LOCATION DE MATERIEL SON ET LUMIERE – PHASE OPERATIONNELLE – FESTIVAL A L'ASSO DES BORDS DE MARNE	MDS AUDIO	3 251,20 €	02/09/19
Commande	IMPRESSION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION SUPPLEMENTAIRES POUR LA SAISON CULTURELLE 2EME SEMESTRE 2019	EASYFLYER	287,00 €	30/08/19
Commande	REMPLACEMENT DE DETECTEURS DE FUMEE PYRAMIDE JEAN DIDIER	DPIM	564,00 €	02/09/19
Commande	FOURNITURE ET LIVRAISON DE PLATEAUX REPAS POUR LE SPECTACLE DU 14 SEPTEMBRE	LE COLOMBIER	108,18 €	06/09/19
Acte d'exécution	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE TENNIS ET ARTS MARTIAUX OS DE DEMARRAGE DE L'ELEMENT DE MISSION APD	GROUPEMENT BRESDIN ARCHITECTE (MANDATAIRE 95880)+ IGREC INGENIERIE + ECKEA ACOUSTIQUE	0,00 €	13/09/19
Acte d'exécution	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE TENNIS ET ARTS MARTIAUX OS DE DEMARRAGE DE L'ELEMENT DE MISSION DOSSIER LOI SUR L'EAU PHASE 2	GROUPEMENT BRESDIN ARCHITECTE (MANDATAIRE 95880)+ IGREC INGENIERIE + ECKEA ACOUSTIQUE	0,00 €	13/09/19
Acte d'exécution	MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF MIXTE TENNIS ET ARTS MARTIAUX OS DE DEMARRAGE DE L'ELEMENT DE MISSION ACT/DCE	GROUPEMENT BRESDIN ARCHITECTE (MANDATAIRE 95880)+ IGREC INGENIERIE + ECKEA ACOUSTIQUE	0,00 €	13/09/19

ANNEXE 2 – COURRIER DE F. ELU DU 10 SEPTEMBRE 2019

PC/PE
Copie Nad.

Congis sur Thérouanne
BOUCLE DE LA MARNE

Mairie
20, Rue de la Poste
77440 Congis-sur-Thérouanne
Tél. 01 64 35 50 03
mairie.congis@wanadoo.fr

Congis sur Thérouanne le 10 septembre 2019

Le Maire de Congis sur Thérouanne
à

Monsieur Pierre EELBODE
Président de la CCPO
2 avenue Louis Delahaye
77440 OCQUERRE

C.DE C. DU PAYS DE L'OURCQ
COURRIER REÇU
LE 12 SEP. 2019
ARRIVÉE N° 1893

N/Réf. : FE/AB 167-2019
L.R.A.R
P.J : 2

Monsieur le Président,

Nous avons reçu la convocation du conseil communautaire du 13 septembre 2019.

Comme vous le savez, mon état de santé ne me permet pas d'assister à ce genre de réunion. Je vous demande donc de bien vouloir m'excuser. Dans l'ordre du jour, vous avez mentionné la construction de la S.T.E.P de Congis-Isles, finalisation de l'échange de parcelles en vue de la réalisation du projet et autorisation donnée au Président de signer toute pièce relative à cette finalisation.

Si la C.C.P.O au cours de sa séance du 9 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé un échange de terrain entre le propriétaire des parcelles X n° 42 et X n° 46 et le pays de l'Ourcq propriétaire de la parcelle X n° 45 d'une surface de 5940 m² et cédée par la commune de Congis pour l'Euro symbolique, vous avez pris cette décision en faisant fi de notre courrier du 27 novembre 2018 qui rappelait nos engagements pris précédemment.

Je vous joins donc à nouveau ce courrier en insistant sur les paragraphes 6, 7 et suite !

Une fois de plus vous essayez de passer en force puisque vous n'avez jamais tenu compte de nos exigences légitimes !

En conséquence, estimant que vos décisions, elles, sont illégitimes et en renouvelant nos propositions de discussions afin de trouver une situation qui nous agréera, je vous informe que nous ne signerons aucun document concernant la poursuite de ce projet !

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Président, recevoir mes salutations.

Le Maire
Francis ELU

copie à Madame la Préfète

MAIRIE DE CONGIS SUR THÉROUANNE (Seine-et-Marne)

Commune de Congis-sur-Thérouanne - Arrondissement de Meaux - Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq